



50 PROPOSITIONS POUR RENFORCER LES DEMARCHES D'INNOVATION PARTICIPATIVE DES MINISTERES

Pour renforcer leurs démarches d'innovation participative, les ministères ont souhaité associer les « experts innovation » de grandes entreprises privées et publiques pour co-construire des recommandations d'action.

Les travaux ont permis de faire émerger 50 propositions opérationnelles, regroupées en 3 axes, que les ministères pourront appliquer.

Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de *Futurs Publics*, le laboratoire d'innovation de l'Etat, piloté par le Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP).

> [En savoir plus sur la démarche](#)

Axe 1 – Mieux gérer les suites pour les innovations

a) Relier la démarche d'innovation participative à l'approche stratégique des ministères

1. Organiser un événement « top management » annuel sur l'innovation.
2. Sensibiliser les **secrétaires généraux** des ministères aux enjeux de l'innovation dans la stratégie de la modernisation de l'action publique (MAP).
3. Mettre en place une **charte d'engagement d'innovation participative** dans les ministères.

b) Renforcer les moyens pour la mise en œuvre des innovations

4. Inscrire dans les dossiers de candidature à un Prix de l'innovation, un descriptif sur la « **généralisation – diffusion – répliquabilité** » de l'innovation mise en œuvre localement.
5. **Impliquer les Directions Métiers** dans la préparation et la participation au jury du prix de l'innovation.
6. **Associer les concepteurs initiaux des projets innovants** aux équipes chargées de la mise en œuvre et de la généralisation du projet.
7. Systématiser les **études d'impact de mise en œuvre** et de généralisation pour les innovations majeures.
8. Instaurer un « **challenge répliquabilité** » dans les prix de l'innovation existants.
9. Prévoir un **budget d'investissement** pour soutenir la généralisation des projets.
10. Créer une **task-force innovation dédiée**, avec des missions de pilotage, d'impulsion, de formation, d'information et de valorisation sur les innovations.
11. Favoriser la **répliquabilité interministérielle** des idées primées.

c) Amplifier la communication sur les innovations et la démarche d'innovation

12. S'appuyer sur un **dispositif de communication simple**, multi-formats et visant une proximité avec les agents.
13. Impliquer les **responsables de communication interne** pour intégrer dans leurs axes de communication le thème « Innovation ».
14. Systématiser la **communication autour des projets et innovateurs primés** et également **non-primés**.
15. Communiquer sur le **droit à l'erreur** : expliquer clairement aux agents qu'ils ne seront pas pénalisés s'ils ne parviennent pas à leur objectif.
16. Mettre en place une **communication interministérielle régulière** sur « l'administration innovante » (web, prise de parole politique, événements, présence médias ...).
17. Mettre en place des **trophées interministériels annuels** de l'innovation.
18. Réaliser un « **bilan annuel innovation** » au niveau interministériel dans l'administration.
19. Impliquer les **usagers / clients** dans les démarches innovation (vote sur les innovations par un panel d'usagers, communication du type « ce service a été pensé pour vous par les agents du ministère »).

d) Piloter le processus d'innovation et le portefeuille des projets

20. S'appuyer sur des **experts métiers aux niveaux régional et national** pour l'évaluation des gains des projets innovants.
21. Concevoir une méthode commune entre les administrations de **calcul du retour sur investissement des idées**.
22. Développer et partager des **bases de données communes des idées** proposées par les agents.
23. Garder une **trace du raisonnement qui a abouti à l'abandon d'un projet** ou d'une idée (ex : fiche d'abandon, fiche d'échec...).
24. Créer des dispositifs / instances de **réinterrogation de la pertinence des projets non sélectionnés** (ex : revues d'innovation semestrielles, comité de « recyclage » des idées).
25. Créer un « **tableau de bord de l'innovation** » pour assurer un suivi global des innovations mises en œuvre (ex : indicateur sur le nombre de projets innovants en cours et le nombre de personnes impliquées dans ces projets).

Axe 2 – Mieux capitaliser sur les innovateurs

a) Valoriser les innovateurs en améliorant les incitations à innover

26. Mettre en place un système de **rétributions matérielles** (primes, valorisation de carrière, bonification d'ancienneté, points d'avancement...).
27. Tester l'**attribution de points** en fonction de critères définis pour l'évaluation des innovations. Ces points donneraient accès à des formations, des conférences, des livres, des rencontres avec des experts, des voyages découvertes....
28. Mettre en place un système de **rétributions symboliques** (événement de remise de prix médaille/distinction, courrier personnalisé du secrétaire général ou du ministre, attribution de jours de congés ou de formation, ajout d'une ligne sur le CV...).
29. Créer un **label « innovateur public »** qui serait remis aux agents ayant entrepris et réalisé des projets innovants pour l'administration.
30. Impliquer les **innovateurs dans la diffusion de leur projet** en s'appuyant sur des dispositifs types laboratoires d'innovation ou incubateurs.

b) Capitaliser sur les compétences innovation des innovateurs

- 31.** Créer un dispositif de **reconnaissance des compétences individuelles** en lien avec les services ressources humaines.
- 32.** Développer un **programme de formation diplômante** pour les agents innovateurs.

c) Renforcer les moyens mis à disposition des innovateurs

- 33.** S'appuyer sur un **réseau de relais terrain** qui disposent d'une proximité avec les agents pour émettre des propositions.
- 34.** Mettre en place des **réseaux sociaux professionnels** et faire vivre des communautés en ligne d'innovateurs.
- 35.** Développer le **parrainage d'innovateurs** par des innovateurs « reconnus » afin de soutenir leur projet.
- 36.** Créer et diffuser un **annuaire recensant les entreprises** qui ont travaillé avec succès pour les innovateurs.
- 37.** Accorder un « **droit à l'innovation publique** » notamment en attribuant du temps aux agents pour développer leur innovation.
- 38.** Créer des **communautés par domaines de compétences** et organiser des formations internes simples et rapides sur le principe de l'échange (ex : co-développement).
- 39.** Développer des savoir-faire communs en mettant à disposition des **lieux permanents de co-working inter-administrations** (tiers-lieu).
- 40.** Développer la possibilité de **réinvestir le financement** d'un projet primé dans le projet d'un autre innovateur.

Axe 3 – Renforcer la participation du management

a) Intensifier la présence du management dans la démarche d'innovation

- 41.** Afficher le **soutien des « top dirigeants »** lors de remises de prix, de discours, de conventions...
- 42.** Systématiser la **participation des Directeurs au jury** d'évaluation et les impliquer dans la « défense » des initiatives de leur périmètre de missions.
- 43.** Proposer aux directeurs de **sponsoriser** directement certains projets innovants.
- 44.** Enrichir les **objectifs des managers** avec des possibilités de s'impliquer de manière volontaire dans l'animation de la démarche d'innovation participative (ex : animateur de séance de créativité, membre d'un jury, coach d'innovateurs...).
- 45.** Mettre **en réseau les managers**, les cadres et les directions de l'administration (via par exemple les réseaux sociaux professionnels, la création d'événement ou de forum des managers-cadres et directeurs).

b) Penser le management comme source d'innovation

- 46.** Lancer des « **challenges innovation** » auprès de la **cible managers** (avec des animations dédiées comme des séances de créativité).
- 47.** Développer les initiatives de **sensibilisation / formation des managers** aux enjeux de la créativité et de l'innovation comme partie intégrante de leurs missions.

- 48. Créer des mécanismes de **valorisation du management** dans la mise en œuvre et la diffusion des innovations (ex : récompenser les meilleurs managers en fonction du nombre d'innovateurs dans leur équipe, du nombre de projets soumis, réalisés, dupliqués, ...).
- 49. Créer un **prix du manager de l'innovation participative** de l'année.
- 50. Expérimenter un « **guide du manager public innovant** » auprès d'une centaine de managers (permettant un autodiagnostic de sa pratique managériale et de ses réflexes en matière d'innovation).

Participants à la démarche :

- Ministère de l'éducation nationale, ministère de l'économie et des Finances, Ministère de la défense, Direction Générale de la Gendarmerie nationale, direction de la sécurité sociale, IGPDE, Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique.
- Groupe La Poste, EDF, Air France Industries, Véolia propreté, Michelin, Poulton, Malakoff Médéric, Auchan, Inergie
- Innov'acteurs, association pour le développement de l'innovation participative.

Une démarche pilotée par :



En partenariat avec :

